

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU 10 MARS 2025
à 20h30 à la salle du conseil de LACROST

Sous la présidence de : Gérard THIELLAND, Maire
Secrétaire de séance :
Date de la convocation : 05 Mars 2025

Présents : Gérard THIELLAND, Delphine VOIR, Daniel GALLUCHOT, Jérôme HENRY, Marie-Claude GONTHIER, Valérie JOLY, Arnaud PETITET, Maryse LECUELLE, M. Hamit KILIC, Gérard RONSAT-FICHET, Christine VIALAY, Nelly VAILLANT dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Excusés : Ludovic KIELBASA, Céline DUFOSSE

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2025**
- 2. Délibération pour accepter le don de l'association des baladins**
- 3. Délibération pour le vote du CFU 2024 (compte financier unique) du budget assainissement**
- 4. Délibération pour le vote du CFU 2024 du budget principal**
- 5. Fonds de solidarité logement**

Le conseil :

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2025 :

→ **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil du 10 février 2025.

2. DÉLIBÉRATION POUR ACCEPTER LE DON DE L'ASSOCIATION DES BALADINS :

→ - **ACCEPTÉ** à l'unanimité le don de 800 € de la chorale des Baladins.

3. DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU CFU 2024 (COMPTE FINANCIER UNIQUE) DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de Lacrost ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

→ **APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Lacrost,

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Total Dépenses 2024	84 132.82 €
Total Recettes 2024	76 635.73 €
Résultat de l'exercice	- 7497.09 €
Excédent antérieur reporté de 2023	23 241.95 €
Résultat total de fonctionnement	15 744.86 €

Total Dépenses 2024	63 758.13 €
Total Recettes 2024	69 093.74 €
Résultat de l'exercice	5 335.61 €
Excédent antérieur reporté de 2023	73 391.51 €
Résultat total d'investissement	78 727.12 €

4. DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU CFU 2024 DU BUDGET PRINCIPAL :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de Lacrost ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

→ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Lacrost,

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Total Dépenses 2024	439 463.83 €
Total Recettes 2024	609 979.70 €
Résultat de l'exercice	170 515.87 €
Excédent antérieur reporté de 2024	125 033.05 €
Résultat total de fonctionnement	295 548.92 €

Total Dépenses 2024	276 567.42€
Total Recettes 2024	259 589.45€
Résultat de l'exercice	- 16 977.97 €
Excédent antérieur reporté de 2023	- 79 820.58 €
Résultat total d'investissement	- 96 798.55 €

5. FONDS DE SOLIDARITÉLOGEMENT :

→ **REFUSE** à l'unanimité d'adhérer au fonds de solidarité logement

